



Année scolaire : 2026/2027

Mairie de Vercheny – 1 Place de la Mairie – 26340 VERCHENY
Tél. : 04.75.21.73.47
Mél : communedevercheny26@orange.fr

Dossier d'inscription aux services périscolaires payants (cantine, garderie)

**NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QUE TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS
TRAITE ET L'ENFANT NE POURRA PAS ÊTRE ACCUEILLI**

Enfant à inscrire

Adresse :
.....
Code postal :
Commune :

Identité des personnes responsables de l'enfant

Père ou représentant légal

Nom – Prénom :

Adresse complète :

Tél domicile :

Tél portable :

Mail :

Mère ou représentante légale

Nom – Prénom :

Adresse complète

Tél domicile :

Tél portable :

Mail :

N° d'allocataire CAF :

Si autre personne (si l'enfant ne vit pas avec ses parents) :

Nom – Prénom :

Adresse:

Tél domicile : Tél portable :

Qualité :

Inscription aux services périscolaires payants

!\\ L'acceptation aux services périscolaires dépendants de la commune (cantine, garderie, service minimum) se fait sous conditions : l'enfant doit être propre (pas de couches) et inscrit à l'école sur la journée entière.

Garderie périscolaire – 7 h 30 à 8 h 20

Garderie 

- Les inscriptions se font auprès de Nelly LEBRAS, les mardis matins pour la semaine suivante à 8h20.
- Le règlement est mensuel et à régler à réception de l'avis des sommes à payer adressé par la Centre d'encaissement de Créteil soit par chèque soit par carte bancaire, soit en espèces
- Tarification actuelle : 1.50 €

A midi - 12 h à 13 h 45

Restauration scolaire 

(*).....

- Les inscriptions ont lieu auprès de Nelly LEBRAS, les mardis matins pour la semaine suivante à 8h20.
- Le règlement est mensuel et à régler à réception de l'avis des sommes à payer adressé par la Centre d'encaissement de Créteil soit par chèque soit par carte bancaire, soit en espèces
- Tarification actuelle : 4.20 € le repas

(*) si hors Vercheny, joindre une attestation de la commune de résidence dans laquelle est indiquée que la commune de résidence prendra en charge les frais de restauration. A défaut, le repas sera facturé au prix de revient soit aux alentours de 10 €.

Garderie périscolaire – 16 h 30 à 18 h

Garderie 

- Les inscriptions se font auprès de Nelly LEBRAS, les mardis matins pour la semaine suivante à 8h20.
- Le règlement est mensuel et à régler à réception de l'avis des sommes à payer adressé par la Centre d'encaissement de Créteil soit par chèque soit par carte bancaire, soit en espèces
- Tarification actuelle : 1.50 € les ¾ d'heure

Pièces justificatives à fournir

- Livret de famille (copie de toutes les pages) ou acte de naissance avec filiation
- Copie du carnet de santé (copie de toutes les pages de vaccinations)
- Fiche sanitaire complétée et signée
- Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire

Engagements

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage à signaler à la commune de Vercheny tout changement dans la situation de l'enfant au cours de sa scolarité.

Vercheny, le Nom, Prénom et Qualité :
Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par la commune de Vercheny pour l'inscription aux services périscolaires payants. Elles sont destinées à la cantine et à la garderie. Elles sont conservées 1 an. Conformément au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez demander à exercer vos droits d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et d'effacement de vos données personnelles en contactant la commune de Vercheny.

Merci également de remplir et signer la fiche sanitaire >>>

Fiche sanitaire - Année scolaire 2026/2027

NOM :

PRÉNOM :

NIVEAU SCOLAIRE :

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles, pendant la cantine ou la garderie, organisées par la commune. Tout au long de l'année, n'hésitez pas à prendre contact avec le personnel ou les responsables de la commune.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

Doit-il prendre un **traitement médical** pendant la journée ? : oui non

Si oui, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondant (**boîtes de médicaments dans leurs emballages d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL LES ALLERGIES OU INTOLÉRANCES SUIVANTES ?

ALIMENTAIRES	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	si oui les parents doivent fournir le repas
MÉDICAMENTEUSES	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	
ASTHME	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	
AUTRES	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	

Si oui, précisez la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir avec un protocole médical :

.....

Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) a-t-il été signé avec les enseignants ?

Oui non Si non, il est obligatoire en cas d'allergie.

Pensez à fournir 2 trousse de médicaments, 1 pour l'école, 1 pour la cantine.

Prenez contact avec l'équipe enseignante et les agents de la commune pour expliquer les conduites à tenir.

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

L'enfant présente-t-il un problème particulier qui nécessite la transmission d'informations (informations sous pli cacheté), des précautions à prendre et des éventuels soins à apporter ?

oui non

.....

Port de lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires et autres, comportement de l'enfant :

.....

RESPONSABLE DE L'ENFANT

Nom : Prénom : Tél domicile :

Tél travail : Tél portable : Mail :

Nom et n° de l'assurance scolaire (joindre obligatoirement l'attestation) :

CAF / MSA Numéro allocataire :

Nom et téléphone du médecin traitant (facultatif) :

Je certifie exacts et sincères les renseignements portés ci-dessus.

J'autorise les responsables à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de cet enfant.

Date :

Signature du responsable légal :

Autres personnes à prévenir en cas d'accident ou de maladie (nom, prénom, tél) :

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant (autres que les responsables légaux)

*Pour la Fondation, Maison relais... Aide familiale

CONTACT 1	CONTACT 2	CONTACT 3
NOM :	NOM :	NOM :
PRÉNOM :	PRÉNOM :	PRÉNOM :
QUALITÉ :	QUALITÉ :	QUALITÉ :
TEL :	TEL :	TEL :

AUTORISATION (cochez la case pour chaque ligne du tableau)

	J'autorise	Je n'autorise pas
SORTIR SEUL Si l'enfant a plus de 6 ans, il peut être autorisé à quitter seul la structure		
DROIT A L'IMAGE Autorisation de photographier et filmer l'enfant à l'occasion des activités et d'utiliser à titre gracieux son image dans le cadre de l'illustration de supports de communication et d'information valorisant l'activité municipale.		

Si en cours d'année, il y a des changements concernant l'enfant ou les noms des personnes responsables, nous prévenir rapidement

Autorisation à sortir seul (à partir de 6 ans)

Je soussigné (e), agissant en qualité de :

/ père

/ mère

/ représentant légal

de l'enfant l'autorise à quitter seul l'école.

Cet enfant n'est plus sous la responsabilité de la commune de Vercheny.

A Le

Signature :